



RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL

Le 3 novembre 2020

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

INDÉPENDANCE DU BUREAU D'INTERVENTION ET DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

Proposition du Conseil exécutif

- ATTENDU l'importance cruciale de préserver l'indépendance complète du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH);
- ATTENDU que le mandat du BIPH s'applique à l'ensemble de la communauté uqamienne, haute direction comprise;
- ATTENDU que le rattachement du BIPH au Vice-rectorat au développement humain et organisationnel le place sous l'autorité directe du vice-recteur au Développement humain et organisationnel;
- ATTENDU que cette situation mine la confiance envers l'indépendance du BIPH;
- ATTENDU la résolution de l'Assemblée générale du SPUQ du 3 mai 2019, demandant le rattachement du BIPH au Conseil d'administration de l'UQAM;
- ATTENDU le refus de l'administration d'octroyer cette indépendance institutionnelle au BIPH;
- ATTENDU que de multiples cas de confusion dans les mandats respectifs du Service du personnel enseignant (SPE), du Bureau des relations de travail, ainsi que des doyens et doyennes, d'une part, et celui du BIPH d'autre part, ont été observés, depuis mai 2019, dévoilant l'absence complète d'indépendance du BIPH;
- ATTENDU que l'ambiguïté entre les démarches de médiation ou de prévention et celles d'intervention crée de la confusion pour les personnes convoquées par le BIPH ou le SPE;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- DÉPLORE la confusion structurelle entre les mandats respectifs du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH), du Bureau des relations de travail et du Service du personnel enseignant;
- DEMANDE qu'on sépare clairement les démarches d'intervention et de médiation ou de prévention, en confiant à une personne spécifique du BIPH le soin de mettre en branle les démarches de médiation ou de prévention;
- EXIGE qu'on rattache le BIPH au Conseil d'administration de l'UQAM, comme c'est le cas pour le Bureau de la protectrice universitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ